

**COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT
DES BARRAGES ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES**

**Séance n° 354 du 12 mars 2019
Affaire n° 692**

**Projet de décret modifiant l'art. D. 181-15-1
du code de l'environnement**

AVIS DU COMITÉ

LE COMITÉ TECHNIQUE PERMANENT DES BARRAGES ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES,

Saisi le 21 février 2019 par le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire d'une demande d'avis sur un projet de décret modifiant l'article D. 181-15-1 du code de l'environnement,

Vu le projet de décret,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 12 mars 2019, le projet ayant été présenté par le Service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Le Président du Comité,



Philippe CRUCHON